



بتمويل من الإتحاد الأوروبي
Financé par l'Union européenne

Royaume du Maroc
Ministère des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine
et des Marocains Résidant à l'Étranger
Département des Marocains Résidant à l'Étranger



المملكة المغربية
وزارة الشؤون الخارجية
والتعاون الإفريقي
والمغاربة المقيمين بالخارج
نظام المغاربة المقيمين بالخارج



Recherche-action DEPOMI

Déploiement des politiques migratoires au niveau régional
Volet « ressortissants des pays tiers »

**Compte-rendu des sessions de consultation (focus groups) organisées
dans la région du Souss-Massa sur les perceptions de l'immigration et
des politiques migratoires**

Session « Acteurs associatifs », 9 juin 2022
Session « Ressortissants de pays tiers », 9 juin 2022
Session « Acteurs institutionnels », 10 juin 2022

Ibtisam EKTARABI
Projet mené sous la supervision de Marie-Laurence FLAHAUX

LPED – Institut de Recherche pour le Développement



I. Table des matières

I. Introduction.....	3
1. Cadre des sessions de consultation.....	3
2. Objectif	4
3. Organisation pratique	4
4. Éléments de méthodologie.....	4
II. Retour sur les sessions de consultations	5
1. Focus group à destination des acteurs associatifs.....	5
❖ Perception de l’immigration dans la région	5
❖ Connaissance, perception et informations sur les politiques menées en lien avec l’accès aux droits...	5
❖ Recommandations pour l’amélioration de l’accès aux droits	6
2. Focus group à destination des acteurs institutionnels	7
❖ Perception de l’immigration dans la région	7
❖ Mise en œuvre des dispositifs visant l’accès aux droits	7
❖ Régionalisation des politiques migratoires.....	8
❖ Recommandation pour une meilleure déclinaison des politiques migratoires au niveau régional	8
3. Focus group à destination des ressortissants de pays tiers	9
❖ Perception de l’immigration dans la région	9
❖ Connaissance, perception et informations sur les procédures d'accès aux droits	9
❖ Recommandations pour l’amélioration de l’accès aux droits	11

I. Introduction

Cette composante recherche-action s'inscrit dans le cadre du projet Déploiement des Politiques Migratoires au niveau régional – DEPOMI, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Enabel, l'Agence belge de développement, et a pour ambition de contribuer à accompagner les partenaires institutionnels dans l'amélioration de leurs politiques migratoires au niveau des territoires des régions de Béni Mellal-Khénifra, de l'Oriental et du Souss-Massa. L'objectif de la recherche-action est d'étudier le déploiement des politiques migratoires dans ces trois régions. L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) pilote le volet « ressortissants des pays tiers » de cette recherche-action, en se focalisant sur les dispositifs concernant les étrangers de passage ou installés dans ces trois régions au Maroc.

1. Cadre des sessions de consultation

Plusieurs activités sont organisées dans la région du Souss Massa dans le cadre de ce volet de la recherche-action. Parmi les activités menées ou en cours, citons :

- Une revue de littérature globale des travaux existants (académiques et autres) sur la thématique de l'immigration des ressortissants des pays tiers au Maroc et une revue de littérature spécifique sur le cas de la région du Souss Massa, faisant un état des lieux des connaissances existantes ;
- Une analyse du cadre juridique de l'accès aux droits pour les étrangers au Maroc ;
- Un atelier de lancement et de cocréation portant sur les attentes et les besoins des différents acteurs en lien avec la question de l'immigration et de l'accès aux droits ;
- Un atelier régional de réflexion sur les dynamiques migratoires et les enjeux de mise en œuvre des politiques publiques au niveau régional à Agadir, au cours duquel ont été présentées et discutées les recherches en lien avec les ressortissants de pays tiers dans la région et lors duquel la parole a été donnée aux différents acteurs pour présenter les défis auxquels ils font face dans leurs activités en lien avec l'accès aux droits ;
- Des entretiens avec des ressortissants de pays tiers aux profils divers, aux statuts administratifs, origines nationales et situations socio-économies variés, ainsi qu'avec des acteurs politiques, de l'administration publique et associatifs, afin de mieux cerner leurs contraintes, les mécanismes mis en place et la mise en place des dispositifs de la politique d'immigration et d'asile. L'équipe du volet « ressortissants de pays tiers » de la recherche-action DEPOMI a également décidé d'organiser des **focus groups** avec des acteurs institutionnels, associatifs et des ressortissants de pays tiers. L'idée était de mettre en place, pour quelques heures, des espaces de discussion distincts pour ces trois types d'acteurs (associations, acteurs institutionnels, ressortissants de pays tiers), leur permettant d'exprimer et de partager leurs expériences, leurs perceptions de l'immigration et des politiques migratoires dans la région, leurs points de vue sur des problématiques-clés en lien avec cette thématique, ainsi que leurs attentes et les pistes de solutions envisagées selon les enjeux spécifiques de leur région. Ce compte-rendu vient récapituler la méthodologie et ce qui est ressorti de ces focus groups.
- Par la suite, un atelier de formation sur les politiques migratoires et les procédures des ressortissants de pays tiers en vue de l'accès à leurs droits a été organisé à destination d'acteurs institutionnels et associatifs intervenant dans la région du Souss-Massa. Cet atelier visait à soutenir une meilleure compréhension du contexte, du cadre juridique et réglementaire, une

meilleure maîtrise des dispositifs existants en lien avec l'accès aux droits, et une meilleure connaissance des mécanismes de gouvernance.

2. Objectif

L'objectif de ces sessions de consultation était de créer un espace de discussion où les participant.es pouvaient exprimer et partager, à travers des questions posées par l'animatrice / chercheuse, leurs expériences et perceptions de l'immigration et des politiques migratoires dans leur région, notamment de la Stratégie nationale de l'immigration et de l'asile (SNIA). L'idée était de susciter un débat et de comprendre les différents points de vue sur des problématiques-clés en lien avec cette thématique, et d'identifier les attentes des acteurs et les pistes de solutions adaptées aux enjeux spécifiques de la région.

3. Organisation pratique

Les focus groups se sont déroulés à Agadir les 9 et 10 juin 2022 sous le format de 3 groupes de discussion qui ont duré 2/2h30 chacun :

- Une session de consultation avec des acteurs institutionnels ;
- Une session de consultation avec des acteurs associatifs ;
- Une session de consultation avec des ressortissants de pays tiers.

Chaque groupe était composé de personnes ayant une expérience professionnelle dans le milieu de la migration. La discussion a été animée et modérée par l'assistante de recherche à l'IRD.

Les sessions de consultation ont fait l'objet d'un enregistrement audio, strictement destiné à des fins de recherche.

4. Éléments de méthodologie

Le focus group est une méthode qualitative de recueil des données qui permet de solliciter un groupe d'acteurs au sein duquel sont identifiées des similarités -ici l'implication dans la régionalisation de la SNIA ou les effets de la SNIA - mais dont les modalités d'implication, d'intervention et de positionnement (concernant l'impact, les perspectives, etc.) peuvent varier d'un individu à l'autre, d'une structure à l'autre. Cette technique permet de recueillir des témoignages sur les différentes perceptions, expériences, etc., des participant.es et d'alimenter une discussion sur une base semi-structurée. La dynamique de groupe qui en découle permet de soutenir l'interaction, la confrontation des idées mais aussi l'écoute et le partage des expériences, des ressentis, des perceptions et des représentations. Elle permet de situer et de stimuler les différents points de vue sur une même question, sur la base de la rencontre et de la participation d'acteurs divers à l'interaction. Modéré par un animateur neutre en présence d'un observateur, qui a pour but de collecter des informations sur un nombre limité de questions définies à l'avance, le focus group nourrit une discussion qui permet de constater des points d'accords ou des expériences partagées par les acteurs invités.

II. II. Retour sur les sessions de consultations

1. Focus group à destination des acteurs associatifs

La session de consultation adressée aux acteurs associatifs a réuni des représentants de l'Association Sud Contre le Sida, de l'Association Al Wafae, de différents intervenants de l'ONG Migration et Développement et de l'Alliance de la Citoyenneté pour les Jeunes et le Développement.

❖ Perception de l'immigration dans la région

Les ressortissants de pays tiers les plus vulnérables sont la première catégorie de personnes à laquelle les acteurs associatifs ont pensé. C'est la population avec laquelle ils travaillent. Il s'agit des ressortissants de l'Afrique subsaharienne. Parmi les nationalités les plus représentées sont mentionnés les Sénégalais, les Maliens, les Nigériens, les Ivoiriens et les Camerounais. Les intervenant.es ont continué en affirmant leur propos : "Ils vivent dans des conditions précaires, c'est la carte de séjour qui pose énormément de problèmes". Selon eux, certain.es se sont installé.es et d'autres font des allers-retours vers et depuis les villes frontalières, mais après quelques tentatives, ils.elles décident de rejoindre les premiers et de s'installer de façon plus permanente.

La région offre des opportunités de travail dans le domaine agricole. Les propriétaires fonciers ont besoin de main d'œuvre et les personnes migrantes saisissent ces opportunités saisonnières. Un participant a rappelé que le phénomène n'est pas récent et que, avant, il s'agissait surtout d'une migration interne des Marocain.es venant pour travailler dans l'agriculture. Aujourd'hui, l'agriculture attire également les immigré.es. Un intervenant a affirmé : "Il y a un camion qui les ramène et ils travaillent pour soixante-dix dirhams la journée, sachant qu'un Marocain en gagne cent par jour".

Les personnes migrantes s'installent dans les alentours d'Agadir, surtout dans les zones plus rurales, où le prix du loyer est moins cher. Selon un acteur associatif, certain.es se déplacent jusqu'à Agadir pour mendier.

Selon les participant.es à la discussion, certaines personnes migrantes travaillent aussi dans le domaine commercial, comme les Sénégalais qui vendent les produits importés du Sénégal dans les *souks* de la région.

Les intervenant.es ont rappelé aussi la présence des Syriens, des Européens et de différentes personnes provenant des Pays du Golfe. Mais ils.elles ont ajouté que les premiers sont en minorité par rapport aux années précédents et qu'ils ne disposent pas vraiment d'informations à leur sujet.

❖ Connaissance, perception et informations sur les politiques menées en lien avec l'accès aux droits

Les acteurs associatifs présents à la discussion ont affirmé ne pas vraiment avoir accès aux informations sur le phénomène au niveau de la région. Certain.es ont expliqué que, à leur avis, "la thématique migratoire au Maroc est liée à cet aspect sécuritaire (...), elle est sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur, ce qui ne permet pas d'accéder à des données fiables". Ils ont ajouté que cela les amène à réaliser des études et des enquêtes de terrain, mais que cette approche sécuritaire ne permet pas d'avoir

des données fiables et représentatives de la réalité. L'une des participantes a également précisé qu'il y avait une monopolisation des données : "Quand les études sont réalisées, elles ne sont pas partagées avec les autres associations". Un autre intervenant a ajouté que, avec la création du Comité Migration Souss-Massa, l'un des objectifs sera de centraliser les données.

Les acteurs associatifs ont communiqué sur le fait qu'avant le lancement de la nouvelle politique d'immigration et d'asile, il n'y avait pas de programmes centrés sur la question de l'immigration car "le phénomène n'était pas si visible". L'un des participants, agent communautaire, a précisé que "l'immigration a été toujours là. Avant, il y avait les réfugiés et ceux qui venait pour chercher des mécanismes pour aller en Europe, des Ivoiriens et des Congolais de Brazzaville". Il a ajouté qu'il y avait le Comité de l'Entraide Internationale qui intervenait avec une approche humanitaire et d'urgence. Aujourd'hui, on assiste à des programmes de développement menés par des organismes internationaux. Les participants ont cité les expériences de l'OIM, d'Expertise France et d'Enabel. Leurs programmes visent surtout une meilleure gouvernance de la migration au niveau régional et l'intégration de la dimension migratoire dans les plans de développement locaux. Certains ont évoqué l'expérience du projet *Protection - Résilience - Migrations*, avec l'objectif de soutenir les changements au niveau des pratiques avec l'amélioration de l'accès à certains services et d'appuyer les politiques publics au niveau régional. Dans le cadre du même projet, on a récemment assisté à la création du Comité Migration Souss-Massa, qui rassemble des acteurs associatifs et institutionnels dans la poursuite de ces objectifs et pour une meilleure coordination entre les acteurs.

On constate que les procédures et réglementations en matière d'immigration et d'asile sont connues par une minorité d'acteurs intervenant sur la question. Bien que certains aient bénéficié de formations à destination des fonctionnaires et des ressortissants de pays tiers, ils ont affirmé ne pas connaître les dispositifs ou que leurs connaissances restaient vagues.

On constate également que d'autres associations ont été sollicitées pour leurs services à destination de certaines catégories de ressortissants de pays tiers, comme les femmes, enfants, et porteurs de maladies sexuellement transmissibles. Ils déclarent cependant ne pas avoir assez de visibilité en matière de déclinaison des politiques migratoires au niveau de la région.

❖ Recommandations pour l'amélioration de l'accès aux droits

Un intervenant d'une association pour la lutte contre le sida a affirmé que la coordination et la synergie entre les associations devait être renforcée. Il a ajouté : "On a des médecins, on pourrait travailler ensemble pour organiser des caravanes ponctuelles".

Une autre participante a précisé qu'il faudrait également renforcer la synergie avec les acteurs institutionnels, surtout ceux intervenant sur certains projets ciblant cette catégorie de personnes. A ce niveau, les acteurs ont aussi appelé à des projets de plaidoyer auprès des communes intéressées. Un participant a ajouté que des chargés des BAOM (Bureaux d'accueils et d'orientation des migrants) ne maîtrisent pas bien leur travail.

Le système de référencement doit être renforcé en termes d'inclusion d'autres associations sollicitées en raison des services qu'elles offrent. Un participant a précisé : "Si je reçois une femme migrante avec un enfant qui doit être inscrit à l'école, je contacte l'association Anir pour qu'ils s'en occupent". À cet égard,

un autre intervenant a précisé : “On devrait prévoir des fiches d’orientation entre toutes les associations de la région”.

Les acteurs associatifs ont insisté sur la pérennisation de l'espace de concertation. Ils ont également demandé que ces espaces soient un moment d’échange, mais aussi et surtout un moment où les institutions et les associations soient responsabilisées. Un intervenant a ajouté : “On doit sortir de cet espace avec des décisions et des tâches précises pour chacun”.

Une autre recommandation a porté sur la valorisation des compétences et des initiatives proposées par les personnes migrantes. Un participant a donné un exemple : “À Sidi Bibi, il y a des migrants qualifiés qui se sont offerts pour faire des cours en math et physique gratuits pour tous les enfants. Rien n’a été fait pour répondre à cette offre”.

2. Focus group à destination des acteurs institutionnels

La session de consultation adressée aux acteurs institutionnels n’a pas réuni un grand nombre de personnes. Seuls des représentants de la Wilaya, du Conseil de la région, de la Direction régionale de la santé et d’Expertise France étaient présents.

❖ Perception de l’immigration dans la région

L’un des intervenants a abordé le sujet en affirmant : “Notre souci ne concerne pas ceux qui viennent du Nord, mais ceux qui viennent du Sud : les Subsahariens”. Selon lui, ces personnes se trouvent en situation de grande vulnérabilité. Il ressort des échanges entre acteurs institutionnels que, selon eux, cette population n’est que de passage dans la région et que leur objectif final est d’aller en Europe. Un intervenant a ajouté que : “Ils se trouvent surtout à Sidi Bibi, où ils travaillent dans les fermes”. Le cas des Sénégalais qui travaillent dans le commerce informel a également été mentionné. Enfin, une intervenante a parlé de la forte présence d’étudiants. Parmi ceux-ci, les nationalités les plus représentées sont les Guinéo-Equatoriens, les Gabonais, les Ivoiriens, les Maliens et les Sénégalais.

Les acteurs institutionnels ont aussi parlé des retraités européens qui viennent dans la région pour la meilleure qualité de vie qu’ils peuvent y trouver. Ils ont précisé que ces derniers ne sont pas en situation précaire : « Ils s’adressent aux cliniques privées et pas aux hôpitaux publics.” Une intervenante au niveau du Conseil de la Région a également souligné la présence de travailleurs, d’investisseurs et récemment de personnes qui viennent s’installer à Agadir pour travailler à distance.

❖ Mise en œuvre des dispositifs visant l’accès aux droits

Cette session de consultation n’a pas abordé en profondeur la question de la mise en œuvre des dispositifs en vue de l’accès aux droits des ressortissants de pays tiers.

L’intervenant au niveau de la Santé a souligné que les ressortissants de pays tiers de la région ont accès aux soins du premier niveau comme les Marocains, mais il a ajouté que leur situation administrative irrégulière ne leur permettait pas de s’adresser aux services de santé, en raison de la peur d’être refoulés.

❖ Régionalisation des politiques migratoires

Au niveau institutionnel, un service “migration et développement” a été créé au niveau du Conseil de la Région afin de mieux suivre et de coordonner les initiatives sur la question. La responsable de ce service a rappelé la volonté de l’ensemble des acteurs de travailler pour une meilleure gestion de l’immigration.

Il ressort des discussions que l’intérêt et la priorité pour les acteurs institutionnels, c’est le développement économique de la région. Ils parlent de “sensibilité du dossier” en référence à la question migratoire qui, en termes sécuritaires, constitue une barrière à la déclinaison de la politique migratoire. Cependant, les acteurs ont affirmé qu’un grand effort a été fait afin d’intégrer la dimension migratoire dans le Plan de développement régional, ainsi que dans les Plans d’action communaux. Une intervenante a aussi précisé que “le phénomène est récent dans la région et les programmes de développement avec la coopération internationale sur la question ont commencé qu’en 2021”.

Un manque de données fiables en la matière a été soulevé. La responsable du service au niveau du Conseil de la région a précisé qu’une étude sur le phénomène dans la région a été lancée, en partenariat avec l’Université. La difficulté relevée dans le cadre de ces études est l’aspect transitaire du phénomène, ce qui ne permet pas d’avoir des données à jour.

Un acteur a souligné que le rôle des acteurs n’est pas clair en ce qui concerne la déclinaison de la nouvelle politique migratoire. Il a expliqué : “Il n’y a pas de lois claires et précises qui responsabilisent un organe spécifique. Est-ce que c’est le rôle des provinces ou des communes ou de qui ?”. Il a ajouté que ce n’est que dernièrement, pour certains services déconcentrés, qu’ils ont commencé à avoir des notes directives.

Les acteurs ont en outre affirmé que très peu d’acteurs et de fonctionnaires au niveau des administrations connaissent les programmes de la SNIA.

❖ Recommandations pour une meilleure déclinaison des politiques migratoires au niveau régional

Parmi les recommandations citées par les intervenant.es, on trouve d’abord la nécessité d’un centre d’accueil et d’orientation pour les ressortissants de pays tiers afin qu’ils soient informés de leurs droits et orientés vers les structures compétentes. Les acteurs ont informé avoir discuté du projet, mais que la question reste bloquée au niveau de la modalité de gestion de la structure. Une intervenante a dit : “On ne sait pas encore quelle forme ce centre va prendre », mais a indiqué qu’il faudrait que ce soit une structure pérenne. D’autres acteurs institutionnels ont recommandé d’avoir des partenariats pour la création de ce centre.

Le responsable au niveau de la Direction de la santé a souligné la nécessité de sensibiliser les ressortissants de pays tiers sur leur droit d’accès à la santé. Il a ajouté que, généralement, ces personnes ne connaissent pas leurs droits et qu’il y a des droits dont ils peuvent jouir, indépendamment de leur situation administrative. Pour conclure sur ce point, il a appelé à la diffusion de l’information sur les services existants (ANAPEC, Santé, Éducation, etc.).

Une autre recommandation au sujet de laquelle les acteurs institutionnels sont unanimes concerne la pérennisation de l’Espace régional de concertation créé dans le cadre du projet DEPOMI. Ces moments d’échange se sont révélés importants pour discuter de la question migratoire.

Les intervenant.es ont souligné également l'importance du rôle de la société civile. Un acteur a affirmé que "la société civile peut jouer ce rôle de facilitateur entre les migrants et les administrations publiques".

Pour conclure, les acteurs institutionnels ont critiqué l'usage des fonds des organismes internationaux. Ils ont appelé à ce que ces fonds soient destinés aux réelles nécessités sur le terrain et permettent de réellement décliner la politique migratoire au niveau régional.

3. Focus group à destination des ressortissants de pays tiers

Cette session de consultation a vu la participation de dix-sept ressortissants de pays tiers de différents pays africains, en majorité de l'Afrique centrale et de l'Ouest. La session de consultation s'est réalisée dans la Commune de Sidi Bibi et a réuni les habitants du quartier Agourram de la Commune de Ait Amira.

❖ Perception de l'immigration dans la région

Les participants disent qu'il y a de nombreuses nationalités dans la zone où ils vivent, mais que les plus représentées sont les nationalités ivoirienne, guinéenne, malienne, sénégalaise, congolaise, gabonaise et ghanéenne. Ils ont déclaré que, pour les "premiers Subsahariens" arrivés en 2016, c'était difficile de s'intégrer. Aujourd'hui, par contre, ils disent que, "avec le travail des ONG, c'est acceptable là où nous vivons".

Certains ont confirmé que les premiers arrivés dans la région n'étaient pas venus de leur propre volonté. Un participant a précisé : "C'est un car (bus) qui voulais les amener à Laayoun ou Tantan, mais ils avaient menacé de brûler le car, et il les a fait descendre à Agadir". Des discussions, on constate que le coût de vie moins chère et la possibilité de trouver un emploi dans les fermes de la région sont des facteurs attractifs vers la région. Au-delà des refoulements, le bouche à oreille a permis à de nombreuses personnes migrantes de rejoindre la région. Un participant parle de son propre cas en ces termes : "C'est un ami que m'a appelé, je suis venu et j'ai vu que la vie ici est moins chère".

A côté du travail dans les fermes, certains participants disent qu'il y a aussi des usines qui emploient parfois des personnes migrantes. L'un des participants travaille comme jardinier à Agadir mais habite à Ait Amira en raison du coût du loyer qui y est moins cher.

Par rapport à la durée d'établissement dans la région, les participant.es ont affirmé s'être installés depuis trois, quatre, cinq et d'autres six ans. La plupart d'entre eux.elles voudrait régulariser sa situation et s'installer au Maroc.

❖ Connaissance, perception et informations sur les procédures d'accès aux droits

La plupart des participant.es semble connaître les procédures pour la régularisation de leur situation. Cela s'est confirmé par les témoignages de leurs expériences dans la tentative de régulariser leur situation. À cet égard, ils.elles se sont plaint.es de la complexité des procédures et des nombreuses pièces demandées. Ils ont soulevé le problème de ne pas pouvoir avoir un contrat de travail et du fait que "les propriétaires de terrains ne font pas de contrat aux Marocains, mais nous, nous en avons besoin pour la carte de

séjour”. Une autre question soulevée est la “discrimination” entre nationalités, par rapport aux différentes procédures en fonction des conventions bilatérales signées par le Maroc avec certains pays.

Au sujet de l'accès à l'emploi et aux formations professionnelles, il ressort de la discussion que personne ne connaît la procédure. Il apparaît qu'il en est de même, selon les participant.es, pour certains employeurs. Au ce sujet, un participant a expliqué son cas : “Le patron m’a donné tous les papiers qu’il faut pour obtenir la carte de séjour. A Agadir, ils m’ont dit qu’ils ne peuvent pas le faire car je ne suis pas Sénégalais. Je pense que c’est une discrimination”. Un intervenant de la société civile présent à la discussion a essayé de donner quelques conseils, mais il semblait de ne connaître la procédure non plus.

Des témoignages, on constate que certaines personnes migrantes voudraient reprendre des études, mais sont confrontés à des obstacles. Il y a également des personnes avec des profils qualifiés qui voudraient travailler, mais qui n’arrivent pas à trouver un emploi à cause de leur situation administrative irrégulière. Un participant a expliqué : “Parmi nous, il y a un professeur de math, un enseignant de français et une sage-femme, mais le Maroc ne donne pas la chance aux Subsahariens de promouvoir ce qu’ils savent faire”. Les participant.es ont ajouté également travailler dans des conditions pénibles. Une femme a expliqué être sous-payée : “Aujourd'hui, si tu veux travailler chez une famille, tu fais la nounou, le ménage, tu cuisines, et tout à sept-cent dirhams par mois”.

Concernant l'accès aux services de santé, les participant.es sont au courant de la gratuité des services au premier niveau. Cependant, certains ont vécu des épisodes de discrimination et de traitement inégal pour avoir accès aux soins. Des dysfonctionnements au niveau du personnel sont ressortis. Des femmes ont indiqué que différents tarifs leur ont été communiqués pour l’injection contraceptive, alors qu’on leur avait dit que le service était gratuit. Concernant les soins en lien avec la maternité à l’hôpital, les femmes ont affirmé qu’il n’y a pas de problèmes à ce niveau.

Des participantes ont mis l'accent sur les femmes qui accouchent à la maison et qui n'ont pas pu enregistrer leurs nouveau-nés à l'état civil. Elles ne connaissent pas la procédure et ne savent pas comment récupérer l’avis de naissance, exigé pour l’enregistrement de leur enfant. Les femmes, préoccupées par ces questions, ont ajouté que c’est *Caïd* ou le *Mekadem* qui devraient leur donner ces informations, mais que même au niveau de la commune elles ne reçoivent aucune information.

A propos de l’éducation, les participant.es ont fait savoir qu’il est plus facile aujourd’hui de faire scolariser les enfants. Cependant, ils ont évoqué des problèmes liés à l’inscription à la crèche, en raison des tarifs élevés et, parfois, de la distance par rapport à leurs domiciles.

Questionnés sur l'accès à la justice, les participant.es ont indiqué que par rapport aux demandes de documentation (ex. casier judiciaire) qu’ils peuvent faire aux autorités compétentes, ils ne rencontrent pas de problème. Ils ont par contre déclaré que : “quand il s'agit de rendre justice pour un tort qui nous a été fait, là, c’est très compliqué”. Certains ont exposé un épisode de violence à l’arme blanche contre un groupe d’amis vivant à Ait Amira. Ils ont raconté que la gendarmerie ne voulait pas intervenir puisqu’ils étaient en situation irrégulière. Il apparaît que les agressions violentes font partie du quotidien à Ait Amira, et il ressort que les victimes peuvent se faire soigner, mais qu’elles ne peuvent pas porter plainte contre les agresseurs. Un participant a raconté un épisode semblable survenu la veille et a affirmé, en parlant des policiers, qu’“ils ne l’ont même pas écouté”.

Au sujet des services et des programmes menés par les associations et les ONG, les participant.es en connaissent quelques-uns. Ils ont cité l’Association Anir pour les enfants ainsi que l’Association Voix de

femmes et leurs programmes. Ils ont parlé en particulier des accompagnements vers les centres de santé et pour la scolarisation des enfants.

Une discussion a en outre eu lieu sur les problèmes d'accès à l'information ; les procédures à suivre ne sont pas souvent claires pour les ressortissants des pays tiers, qui déclarent qu'ils voient que les fonctionnaires des administrations ne sont eux-mêmes pas bien informés. Un participant explique : « Des fois, le monsieur auquel tu demandes doit appeler et demander à quelqu'un qui pourrait avoir l'information ». Selon les personnes migrantes, le phénomène dans la région est "nouveau".

❖ **Recommandations pour l'amélioration de l'accès aux droits**

Une participante, soulevant des problèmes d'intégration avec la population locale « qui nous perçoivent comme des esclaves ou des animaux », a déclaré : « Il faut que la mentalité change ». Elle a appelé à ce que la population locale soit sensibilisée sur le vivre-ensemble et l'acceptation de l'autre. D'autres ont demandé à "créer des conditions pour faciliter la communication et le dialogue".

Les participant.es sont unanimes sur le fait qu'il faudrait un "département" ou un centre qui puisse les orienter et leur donner les informations concernant leurs difficultés et contraintes administratives. À cet égard, ils ont appelé pour que la procédure de régularisation soit revue et simplifiée.

L'ensemble des participants a également appelé à la création de crèches mixtes, facilement accessibles aux "Subsahariens".

Sur la question de l'emploi, un participant a insisté sur la sensibilisation des employeurs sur les procédures d'embauche des travailleurs étrangers car, selon lui, nombreux sont les employeurs qui pensent ne pas pouvoir les embaucher. Il suit le même raisonnement au sujet des contrats de bail : "Il faudrait rassurer et encourager les moul dar (bailleurs) à nous faire les contrats de bail".

Enfin, des femmes ont demandé à ce que la procédure pour l'inscription des nouveau-nés à l'état civil soit revue.